



PNM1 Demande de modification

1250, boul. René-Lévesque Ouest, Suite 2200, Montréal (Qc) H3B 4W8
Tél. : 1 877 704-6038 | Téléc. : 418 614-0627
info@nemaskalithium.com | www.nemaskalithium.com

Mine Whabouchi
Km 276, route du Nord, Nemiscau (Qc) J0Y 3B0

Montréal, le 12 octobre 2022

Monsieur Marc Croteau
Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édif. Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Projet	Projet de mine de spodumène Whabouchi
Réf. CA global	3214-14-052
Objet	Demande de prolongation de l'utilisation du campement temporaire CAMOD 7 – Condition 2

Monsieur,

La présente a pour objectif de vous présenter une demande de prolongation de l'utilisation du campement temporaire au site minier Whabouchi. Une mise à jour de la condition 2 de la demande de modification autorisée le 20 décembre 2018 (CAMOD 7) est nécessaire en raison de la prolongation du délai afin de finaliser les travaux de construction.

Les délais ont été engendrés en raison de la suspension des activités au site minier à la fin de l'année 2019. Rappelons que le 23 décembre 2019, Nemaska Lithium Inc. s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies (LACC). Ce changement majeur dans le statut de l'organisation a entraîné des conséquences importantes sur l'échéancier du projet. Tous les travaux de construction ont été suspendus et les équipes démobilisées.

Depuis le 1^{er} décembre 2020, les sociétés Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc. et Nemaska Lithium Innovation Inc. ont toutes fusionnées avec leur société-mère afin de former qu'une seule et même entité dénommée Nemaska Lithium Inc. L'année 2021 ainsi que l'année en cours ont principalement été consacrées à une révision stratégique des composantes du projet et à la planification de la reprise des travaux.

Ainsi, il est prévu que les travaux de construction de la mine soient exécutés en 2023 et 2024, et que les travaux d'exploitation minière débutent en 2025. Le campement temporaire pourra donc être démobilisé progressivement au cours de l'année 2025. La demande de prolongation de l'utilisation du campement temporaire vise la fin de l'année 2025.

Concernant le campement temporaire de construction, aucune modification ne sera apportée à la localisation du campement qui sera situé au même emplacement que l'ancien campement de

construction démobilisé en décembre 2019, soit à l'emplacement préalablement autorisé (CAMOD 7).

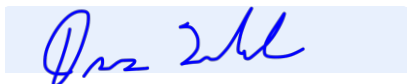
Le campement sera branché à la filière de traitement des eaux usées d'origine domestiques déjà en place et autorisé le 29 mai 2019 (CAMOD 9A), soit un système de réacteur biologique à membrane (MBR). Aucune modification majeure n'a besoin d'être apportée à cette filière qui a été conçue pour traiter le débit et les charges pour un campement de 420 travailleurs. Le système de traitement sera donc opéré dans les conditions autorisées.

Le campement sera également branché aux installations de traitement d'eau potable qui ont été installées en 2019 et qui sont toujours en bon état. La taille des installations de production d'eau potable est au moins dix fois supérieure à celle requise pour les besoins durant la période de maintien des actifs, elles ne nécessitent donc pas de modification.

En terminant, au sujet du campement de vie permanent, ce dernier vous sera présenté ultérieurement lorsque les détails seront mieux connus.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous invitons, si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires, à communiquer avec le soussigné au (581) 305-2058, ou par courriel à denis.isabel@nemaskalithium.com.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.



Denis Isabel, ing., Ph.D., FIC
Vice-président Développement durable